



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020
DÉLIBÉRATION N° 2020-84
ASSAINISSEMENT

Département de VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

20 – Signature de l'avenant n° 1 avec la commune de SAINT-WITZ relatif au marché public de travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsoul).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

**CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)**

**CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)
Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse)
Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)
Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)**

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

**CARPF : Éric MALLE (Ecouen)
Adeline COURTOIS (Vémars)**

ASSAINISSEMENT

20- Signature de l'avenant n° 1 avec la commune de SAINT-WITZ relatif au marché public de travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 19 mai 2020, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise COSSON relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des Etangs au ru de la Michelette sur la commune de Saint-Witz.

L'écart de profondeur quant aux travaux réalisés induit des plus-values sur les prix du marché. En revanche, des moins-values de prix ont été relevées avec des prestations prévues initialement qui n'ont pas été réalisées (démolition de maçonnerie).

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant HT initial des travaux (tranche ferme + tranche optionnelle) : 430 216,93 €,
- Montant HT de l'avenant : 5 726,81 €,
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : 1,33 %,
- Nouveau montant HT du marché : 435 943,74 €,

Compte tenu de l'augmentation du montant du marché, inférieure à 5 %, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres. Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avenant n° 1 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant, afin de tenir compte de l'écart de profondeur quant aux travaux réalisés qui induit des plus-values de prix du marché. En revanche, des moins-values de prix ont été relevées avec des prestations prévues initialement qui n'ont pas été réalisées (démolition de maçonnerie),



20 – Signature de l'avenant n° 1 avec la commune de SAINT-WITZ relatif au marché public de travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif au marché public de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la rue des étangs au ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U),
- 2- **Prend acte** que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation du montant du marché de 5 726,81 € HT, soit 1,33 %,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.